Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2026 - 12140 - 2023 B 01587 - 981 045 438 - ABED

ABED
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 106 rue MOTCHOKOBORDA 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
981 045 438 RCS BAYONNE

DECLARATION POUR LA CONFIDENTIALITE DES COMPTES ANNUELS

NOMBRE DE SALARIES DE LA SOCIETE AU 31 décembre 2025 : inférieur à 10

Fait à ANGLET

Le 30 juin 2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des i

Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Régime simplifié d'imposition	☑
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	☐			Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABED	106 0 Rue
SIRET 98104543800018	MOTCHOKOBORDA
Adresse du principal établissement:	64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Autres travaux spécialisés de construction	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	9 820	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France ruralités revitalisations FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdec	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies	☐
Autres dispositifs	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44. quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
			Taux d'imposition	

certifié conforme à l'original

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition		Taux d'imposition	

D	**IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E	**CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F	**COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☑	Si oui, indication du logiciel utilisé MyUnisoft Comptabilité

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Société ou indépendant : S ECCENTIVE.CONSEILS 11 Avenue D'OSSAU 64000 PAU	Société ou indépendant :
Examen de conformité ☐	

Identité du déclarant :

Date: 2026-06-09 Lieu: SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

Qualité et nom du signataire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

N° 2065 bis-SD

2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des i

Néant ☑

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :		e	

Libellé	Montant

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis	**TOTAL (ligne a à e)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans	
				Indemnités fofaitaires	Remboursements	Indemnités fofaitaires	Remboursements

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	**à 0 %**	**à 15 %**	**à 19 %**
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABED	Néant *
Adresse de l'entreprise	106 Rue MOTCHOKOBORDA 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	

SIRET 9 8 1 0 4 5 4 3 8 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 5

ACTIF				Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 2025-12-31 Net
				1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	0
		Autres *	014		016	0
	Immobilisations corporelles *		028	42 093	030 19 327	22 765
	Immobilisations financières * (1)		040	67	042	67
	Total I (5)		044	42 159	048 19 327	22 832
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 861	052	3 861
	STOCKS Marchandises *		060		062	0
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	0
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	18 235	070	18 235
		Autres * (3)	072	9 540	074	9 540
	Valeurs mobilières de placement		080		082	0
	Disponibilités		084	17 350	086	17 350
	Charges constatées d'avance *		092		094	0
	Total II		096	48 986	098 0	48 986
	Total général (I + II)		110	91 146	112 19 327	71 818

PASSIF				Exercice N NET
				1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	100
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	66
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	7 990
	Subventions d'inverstissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	9 156
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	46 258
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	10 434
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 2 390)	172	5 809
	Comptes courants d'associés		173	161
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	62 662
		Total général (I + II + III)	180	71 818

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	38 557
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 181
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD

2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABED

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	0	406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426	0	
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	10 522	442	1 148	444		446	11 670	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	28 583	462		464		466	28 583	
	Autres immobilisations corporelles	470	874	472	966	474		476	1 839	
Immobilisations financières		480		482	67	484		486	67	
TOTAL		490	39 979	492	2 181	494		496	42 159	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3 530	532	3 569	534		536	7 099
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 889	552	5 717	554		556	11 606
	Autres immobilisations corporelles	560	104	562	519	564		566	623
TOTAL		570	9 523	572	9 805	574		576	19 327

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *		Long terme					
											19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABED

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres Immobilisations Incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	0
Déficits imputés				983	0
Déficits reportables				984	0
Déficits de l'exercice				860	0
Total des déficits restant à reporter				870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	13 826
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	16 271
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0

Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692 0		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2026

N° de dépôt

Néant ☐ *

Exercice clos le 2025-12-31

SIREN 981045438

Dénomination de ABED

Adresse (voie) 106 Rue MOTCHOKOBORDA

Code postal 64310 Ville SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
Total des lignes 901 + 903	905	1	Total des lignes 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2) M Nom de famille ABED Prénom(s) HAMDANI

Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 1973-02-18 N° de département 57 Commune THIONVILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 106 Voie Rue MOTCHOKOBORDA

Code Postal 64310 Commune SAINT-PEE-SUR-NIVELLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☑ *

Exercice clos le 2025-12-31 SIREN 981045438

Dénomination de l'entreprise ABED

Adresse (voie) 106 Rue MOTCHOKOBORDA

Code postal 64310 Ville SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2069-RCI-SD

2026

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice ouvert le 2025-01-01 Et clos le : 2025-12-31

Dénomination de l'entreprise ABED Néant ☑

SIREN de l'entreprise 981045438 PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-cont ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'E		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	

III CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

IV MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie

ABED
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 106 rue MOTCHOKOBORDA 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
981 045 438 RCS BAYONNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 14h,

Monsieur Hamdani ABED, demeurant 106 rue MOTCHOKOBORDA 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
Associé Unique de la société PL,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Hamdani ABED, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au dirigeant,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

A.H

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 7 990 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 990 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** », ainsi le solde du compte sera de 8 156 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions antérieures de dividende au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le 31/12/2024 :
14 734 euros, soit 14.73 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Hamdani ABED



ABED
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 106 rue MOTCHOKOBORDA 64310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
981 045 438 RCS BAYONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 7 990 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 990 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** », ainsi le solde du compte sera de 8 156 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte des distributions antérieures de dividende au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le 31/12/2024 :
14 734 euros, soit 14.73 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % :

Certifié conforme.
Le Président
Hamdani ABED

